**Programme de travail de l’IHP+ 2014/15**

**Introduction**

Ce programme de travail est fondé sur les priorités présentées dans le document intitulé « Aligner pour de meilleurs résultats - Orientations stratégiques de l’IHP+ pour 2014/15 », et doit être lu en parallèle. Se fondant sur les réalisations de l’IHP+, il décrit comment l’IHP+ intensifiera l’action sur la coopération au développement et les résultats, ainsi que convenu dans le Pacte mondial de l’IHP+ et résumé dans les « sept comportements ». Ce programme envisage aussi les rôles des différents partenaires de l’IHP+ et leurs liens avec d’autres institutions, tout spécialement le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et le Comité d’aide au développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le plan de travail comporte cinq sections. Les trois premières décrivent les mesures prévues au titre de chaque élément central du programme stratégique, et indiquent les résultats escomptés et le calendrier. Elles sont suivies de sections sur la supervision de l’IHP+, ses opérations et communications et le budget indicatif pour 2014/15. Certains domaines sont plus définis que d’autres. Des activités supplémentaires et des repères seront élaborés à mesure que le travail progresse.

1. ***Action politique et organisationnelle***

Poursuivre et élargir l’approche à double voie pour amener un changement positif durable sur les sept comportements ces deux prochaines années.

**A.1 Intensifier l’action sur les sept comportements parmi les institutions internationales**

*Activités*

* Le Comité directeur de l’IHP+ examine les progrès dans les auto-évaluations des institutions sur les sept comportements, ainsi que l’action collective sur des questions précises, et accepte les prochaines étapes pour accélérer des modalités de travail plus harmonisées et alignées des institutions.
* Les institutions prennent le relais pour l’approche combinée de l’action des institutions, comme convenu au Comité directeur : action collective des institutions sur des questions précises, dans un premier temps pour rationaliser les exigences des institutions en matière d’établissement des rapports, puis pour les préoccupations relatives à la gestion financière, conjointement avec l’auto-évaluation individuelle de la performance sur les sept comportements, ce qui aboutira à des mesures améliorant la performance.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Approche combinée de l’action institutionnelle reconfirmée | Janvier 2014 |
| Examen des progrès sur l’action des institutions par le Comité directeur de l’IHP+ | Deux fois par an |

**A.2 Intensifier l’action et tirer les leçons sur les sept comportements dans des pays choisis**

*Activités*

* Poursuite de la collaboration avec le Sénégal, le Myanmar et la Sierra Leone, plus deux autres pays souhaitant intensifier l’action pour parvenir au changement dans les domaines prioritaires. Des examens nationaux identifient les problèmes, sélectionnent ceux qui peuvent être corrigés localement et ceux qui nécessitent une action des partenaires du développement au niveau mondial.
* Le Comité directeur de l’IHP+ discute des approches destinées à renforcer le suivi des plans d’action nationaux et à garantir des liens avec l’action du siège central si nécessaire.
* Une approche plus systématique de suivi est mise au point par l’Équipe de base avec des cibles et des calendriers ; documentation des leçons apprises (liée au point C2 du plan de travail).
* Améliorer la communication sur l’approche au sein des institutions, par le biais du Comité directeur et du Groupe de référence.
* Mise au point de matériel de communication amélioré sur l’approche globale.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Approche modifiée du suivi mise en œuvre | Premier trimestre 2014 |
| Points à aborder aux niveaux national et mondial identifiés | Premier semestre 2014 |
| Examen des progrès sur l’action nationale par le Comité directeur | Deux fois par an |

**A.3 Tendances mondiales de la coopération au développement dans le secteur de la santé, place de l’IHP+**

*Activités*

* Présenter la santé comme exemple de coopération au développement dans les réunions internationales pertinentes.
* Examen mondial actualisé des tendances dans le nombre et la nature des nouvelles initiatives mondiales de santé et leurs conséquences pour les pays, en collaboration avec le Comité d’aide au développement de l’OCDE.
* Commentaires indépendants sur des thèmes d’actualité choisis en matière de coopération au développement dans le secteur de la santé, par le biais des médias électroniques.
* Préciser la place de l’IHP+ dans le programme de l’après-2015, et dans la structure évolutive de l’assistance.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, Mexico (l’IHP+ y contribuera avec l’expérience sectorielle) | 15-16 avril 2014 |
| Examen des tendances des nouvelles initiatives mondiales de santé | 3e trimestre 2014 |
| Discussion de l’IHP+ et du programme de l’après-2015 | 4e trimestre 2014 (CHMT) |

1. ***Approches et outils***

**B.1. Approches nécessitant une intensification des activités**

***B.1.1 Plateforme nationale unique de suivi et redevabilité***

*Activités*

Les activités renforceront d’autres initiatives, y compris celles de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant et l’action collectives de 19 institutions de développement pour harmoniser les exigences des institutions en matière d’établissement des rapports.

* Plateformes nationales de suivi et d’évaluation : les progrès avec la plateforme unique de suivi et d’évaluation, et les contributions des différentes initiatives mondiales pour l’étayer, seront examinés par le Comité directeur de l’IHP+, et au cours de la réunion des équipes nationales de santé.
* Examens annuels conjoints : préparation d’un guide avec des options sur les façons de réaliser des examens annuels conjoints, à l’intention des collaborateurs des gouvernements et des institutions de développement. Commandité par le biais de l’IHP+, les partenaires clés approuvant le cahier des charges.
* Systèmes internes de redevabilité mutuelle quant aux résultats : l’IHP+ aidera les pays à élaborer des mécanismes pour que les partenaires rendent compte de leur engagement à s’aligner sur les priorités, plans et systèmes sanitaires nationaux.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Progrès sur la plateforme unique de suivi et d’évaluation mis en commun avec le Comité directeur | 1er et 3e trimestre 2014 |
| Approche relative à des exigences plus harmonisées des institutions mondiales en matière d’établissement des rapports partagée avec tous les signataires de l’IHP+ | 2e trimestre 2014 |
| Étude sur les options pour les examens annuels conjoints achevée | 3e trimestre 2014 |
| Soutien pour le suivi national des progrès des engagements en matière d’efficacité de l’aide prodigué par le biais de l’Équipe de base | 2014 / 15 |

***B.1.2 Harmonisation et alignement de la gestion financière***

*Activités*

* Encourager les institutions et les pays à adopter les évaluations conjointes de la gestion financière comme leur option préférée pour les évaluations de ce type.
* Mobiliser les institutions pour assurer un soutien plus harmonisé en vue de renforcer les systèmes nationaux de gestion financière, notamment par l’entremise des dispositions fiduciaires conjointes.
* Définir et mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir les dispositions fiduciaires conjointes.
* Faciliter le soutien aux pays pour qu’ils renforcent leurs systèmes de gestion financière, principalement par le biais des collaborateurs des institutions partenaires et des organismes ressources.

Un groupe de travail de l’IHP+ sera créé pour faire progresser les aspects techniques de ce travail.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Le groupe de travail sur la gestion financière est réuni par la Banque mondiale | 1er trimestre 2014 |
| Commentaires reçus des institutions sur la faisabilité d’évaluations conjointes de la gestion financière | 2e trimestre 2014 |
| Stratégie pour promouvoir les dispositions fiduciaires conjointes | 2e trimestre 2014 |
| Soutien aux pays prodigué par l’Équipe de base | 2014/15 |

**B.2. Consolidation et poursuite des approches bien établies**

***B.2.1 Évaluations JANS et pactes***

*Activités*

* Examiner dans quelle mesure les évaluations conjointes, plutôt que séparées, des stratégies nationales de santé sont devenues la norme pour les institutions ; et obstacles et potentialités en 2014 pour progresser dans ce domaine. Renforcer le message soulignant combien il est important de garantir des connexions entre les évaluations des stratégies sectorielles et des programmes. Liens avec le point A1 (auto-évaluations des institutions sur les sept comportements).

Le soutien à la préparation des plans nationaux, aux évaluations conjointes et à l’élaboration de pactes sera mis en œuvre principalement par le biais des collaborateurs des institutions partenaires, aidés le cas échéant par des conseils de l’IHP+.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Adoption par les institutions d’approches conjointes à l’évaluation des plans nationaux de santé, et réduction des activités séparées documentées | 2014 |

***B.2.2 Améliorer la participation des OSC aux processus nationaux en matière de politiques, de suivi et de redevabilité***

*Activités*

* Discussion des modifications stratégiques de l’approche actuelle relative au programme de petites allocations versées aux OSC nationales, sur la base de l’examen récent, et élaboration d’options pour le futur soutien aux OSC ; prolongation temporaire du programme actuel jusqu’à la mise au point de la nouvelle approche.
* Définition d’une stratégie pour documenter et diffuser l’expérience dans l’amélioration de la participation de la société civile, par exemple par le biais du Groupe consultatif de l’IHP+ sur la société civile et d’autres voies qui atteindront un éventail plus large d’OSC du Sud et du Nord.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Mise en commun des options pour le soutien futur aux OSC nationales | 1er trimestre 2014 |
| Stratégie pour une diffusion plus systématique de l’expérience | 1er trimestre 2014 |
| Proposition de soutien futur présentée à la deuxième réunion du Comité directeur | 4e trimestre 2014 |

***B.2.3 Passation des marchés***

*Activité*

* Poursuite des discussions sur la valeur ajoutée de l’IHP+ pour promouvoir les évaluations collectives des institutions de passation des marchés en utilisant l’outil du modèle de gestion de la qualité (MQAS) avec les institutions intéressées (OMS, Banque mondiale, Communauté européenne, FNUAP, UNICEF).

*Repère*

|  |  |
| --- | --- |
| Décision sur toute mesure qui sera proposée | fin mars 2014 |

**B.3 Nouveaux domaines de travail**

***B.3.1 Coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement sanitaire***

*Activités*

* Compléter le diagnostic des problèmes et la pratique actuelle dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de santé, avec une analyse documentaire des initiatives et des publications actuelles sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que des entretiens avec des informateurs clés.
* Examen des manières dont les règles et pratiques des partenaires du développement facilitent ou entravent la coopération Sud-Sud.
* Consultation d’experts aboutissant à un accord sur le rôle futur de l’IHP+ dans le soutien de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Rapports synthétiques sur les principales conclusions de l’inventaire, des entretiens avec les informateurs clés et de l’analyse des règles et pratiques des partenaires du développement achevés et diffusés largement | Fin du 1er trimestre 2014 |
| Consultation d’experts | 2e trimestre 2014 |
| Activités de l’IHP+ en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire mises en œuvre | À compter du 3e trimestre |

***B.3.2 Assistance technique planifiée de façon stratégique et bien coordonnée***

*Activités*

* Réunion préliminaire d’experts internationaux d’une journée, aboutissant à un document de discussion pour une consultation élargie, y compris des indicateurs possibles pour contrôler les progrès.
* Consultation avec les pays et les institutions du développement.
* Document thématique commandité sur la prestation d’une assistance technique efficace et mieux alignée dans l’environnement actuel de l’aide au développement en mutation, afin d’informer les hauts responsables au sein des gouvernements, des institutions du développement et des ONG.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Document de travail, basé sur la réunion préliminaire | 1er trimestre 2014 |
| Consultation avec les pays et les institutions de développement | 2e trimestre 2014 |
| Document thématique sur une assistance technique efficace et alignée | 3e trimestre 2014 |
| Discussion pendant la réunion des équipes nationales de santé | 4e trimestre 2014 |

**B.4 Allocations aux pays**

*Activités*

* Analyse des allocations de l’IHP+ aux pays commandée par l’Équipe de base, afin de déterminer si elles demeurent utiles et efficaces pour accélérer les progrès de la coopération au développement en matière de santé et, si c’est le cas, comment elles peuvent soutenir le plus efficacement les priorités actuelles de l’IHP+, notamment l’action sur les sept comportements. Les conclusions seront partagées avec le Comité directeur.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Analyse achevée | Mi-2014 |

**C. Redevabilité en matière de progrès et de résultats**

Les priorités définies dans le présent document reflètent les principaux messages issus de la réunion de 2012 à Nairobi et les évolutions ultérieures en 2013. Ces deux prochaines années, tous les partenaires de l’IHP+ – gouvernements, institutions internationales de développement, OSC et autres organismes – ont des rôles majeurs à jouer en vue d’accélérer l’alignement pour de meilleurs résultats, grâce au programme décrit ici. Les activités et contributions sont destinées à améliorer plusieurs domaines essentiels d’une coopération au développement efficace au niveau national. La redevabilité en matière de progrès et de résultats au titre de ce programme de travail sera mise en œuvre comme suit :

**C.1 Les progrès des partenaires de l’IHP+ sur leurs engagements à une coopération au développement efficace en matière de santé seront périodiquement surveillés**

Tous les signataires seront invités à participer au prochain cycle de suivi des progrès des engagements en faveur d’une coopération au développement efficace en matière de santé. Ainsi que convenu lors de la réunion de 2012 de l’IHP+ à Nairobi, cette activité fournira des données propres au secteur sur un petit ensemble d’indicateurs s’inspirant du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les cycles précédents de suivi ont été réalisés par un consortium indépendant. Une approche modifiée, plus centrée sur les pays, a été mise au point et elle fait maintenant l’objet d’un appel d’offres.

Les progrès seront évalués dans les domaines suivants :

* Redevabilité mutuelle en matière de résultats
* Renforcement et utilisation des systèmes nationaux de gestion financière
* Une proportion accrue de l’aide à la santé est inscrite au budget et plus prévisible
* Accord obtenu sur les priorités telles que reflétées dans une stratégie nationale unique et étayée par des stratégies sous-sectorielles, à travers un processus inclusif d’élaboration et d’évaluation conjointe, et une réduction des exercices programmatiques séparés
* Participation améliorée de la société civile aux processus de développement de la santé

*Activités*

* Sélection du prestataire pour le prochain rapport mondial sur les progrès des engagements des partenaires de l’IHP+.
* Soutien pour l’établissement de rapports nationaux, le cas échéant.
* Dans deux autres domaines, à savoir le soutien à un apprentissage plus systématique entre pays et une assistance technique planifiée de façon stratégique et bien coordonnée, des indicateurs seront mis au point dans le cadre du programme de travail 2014/15 (voir lien vers les points 3.1 et 3.2).

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Prestataire sélectionné par un groupe d’examen formé des partenaires de l’IHP+ | Février 2014 |
| Rapport mondial sur les progrès en matière d’engagements en faveur d’une coopération efficace au service du développement dans la santé | Octobre 2014 |

**C.2 Documentation qualitative des progrès, résultats et leçons tirées sur le changement de comportement**

*Activités*

* Deux fois par an, documentation des progrès, des résultats et des leçons tirées dans les pays soutenant une intensification de l’action sur les sept comportements, sur la base d’activités, d’objectifs et de calendriers acceptés localement, et un ensemble commun de questions, notamment comment le changement a été géré. Davantage de travail est nécessaire pour définir comment cela est le mieux réalisé dans les pays individuels. Liens vers le point A2. Analyse des modes émergents dans les pays concernant la coopération au développement dans la santé en général et les sept comportements en particulier, en se fondant sur l’expérience pertinente aussi bien dans les pays collaborant avec l’action intensifiée de l’IHP+ que dans d’autres. Les données factuelles émanant d’une analyse plus large devraient donner plus de force à toute recommandation mondiale formulée par l’IHP+.

*Repères*

|  |  |
| --- | --- |
| Documentation sur les progrès et les résultats d’une action intensifiée | 2014/15 |
| Documentation des modes émergents dans la coopération au développement | 2014/15 |

**C.3 Cinquième réunion des équipes nationales de santé, début décembre 2014**

La réunion des équipes nationales de santé sert d’important forum pour discuter des progrès et dresser le bilan avec tous les signataires.

*Activité :* Préparation de la prochaine réunion des équipes nationales de santé de l’IHP+ à laquelle tous les partenaires de l’IHP+ sont invités, par l’Équipe de base, en consultation avec le Groupe de référence.

*Repère*

|  |  |
| --- | --- |
| Tenue de la cinquième réunion des équipes nationales de santé | 4e trimestre 2014 |

**D. Supervision, opérations et communications de l’IHP+**

**D.1 Comité directeur de l’IHP+ et autres organes de l’IHP+**

En 2014, l’IHP+ introduit quelques changements dans ses dispositions de supervision et d’opérations. Ces changements sont résumés dans l’encadré 1. Les mandats détaillés figurent sur le site Internet de l’IHP+.

**Encadré 1. Aperçu des dispositifs de supervision et de fonctionnement de l’IHP+**

Le **Comité directeur de l’IHP+** est chargé de définir les orientations stratégiques globales de l’IHP+ et de superviser son travail. Il avalise le plan de travail et le budget du Partenariat. Il approuve les groupes de travail de l’IHP+, examine leurs recommandations et convient des mesures à prendre. Il compte 16 membres : six pays, quatre organismes multilatéraux, quatre organismes bilatéraux et deux OSC. Il se réunit deux fois par an.

La **réunion des équipes nationales de santé** regroupe tous les signataires de l’IHP+ au moins une fois tous les deux ans. Elle examine les progrès accomplis pour améliorer l’efficacité du développement en matière de santé et sert de forum pour mettre en commun les leçons tirées de l’expérience et débattre de nouvelles questions.

Le **Groupe de référence de l’IHP+** aide l’Équipe de base de l’IHP+ à mettre en œuvre le plan de travail du Partenariat. Il sert de tribune pour la collaboration et l’échange d’informations. Il est composé de membres hauts placés du personnel technique des institutions siégeant au Comité directeur, avec la possibilité d’inclure d’autres participants, le cas échéant. Des téléconférences se tiennent tous les deux mois.

Les **groupes de travail de l’IHP+** sont constitués pour une durée limitée et sont formés d’experts techniques, choisis parmi les pays, les institutions et les OSC. Les groupes formulent des conseils collectifs et/ou des recommandations sur des thèmes spécifiques relatifs à l’efficacité du développement dans la santé. Les groupes rendent compte de leurs travaux au Comité directeur.

L’**Équipe de base de l’IHP+** est accueillie conjointement dans les bureaux de l’OMS et de la Banque mondiale. Elle gère le plan de travail, le budget et les communications de l’IHP+, sous la supervision du Comité directeur. Elle met en œuvre les décisions du Comité directeur, organise les réunions du Comité directeur, du Groupe de référence et des équipes nationales de santé, tout en facilitant les séances des groupes de travail.

Points complémentaires

* **Comité directeur.** La question d’inclure le secteur privé dans la composition du Comité directeur a été soulevée. Cette préoccupation sera inscrite à l’ordre du jour d’une future réunion du Comité directeur. Une autre question que le Comité directeur devra aborder est le rôle de l’IHP+ pour encourager une participation efficace du secteur privé au développement de la santé.
* **Groupes de travail.** Actuellement, le seul groupe de travail actif s’occupe de la redevabilité mutuelle. Il est présidé par Tim Martineau, ONUSIDA. La création d’un nouveau groupe de travail sur la gestion financière est prévue.
* **Groupe consultatif des OSC.** Les représentants de la société civile disposent d’un groupe consultatif pour aborder les questions de l’IHP+ et pour diffuser des messages clés à un public plus large d’OSC. Le groupe consultatif se réunit en face à face une fois par an. Il examine actuellement les priorités de l’action des OSC pour refléter les orientations stratégiques de l’IHP+ 2014/15.

**D.2 Plaidoyer et communications**

Les mesures prises pour maintenir et améliorer les communications sont les suivantes : identifier des champions ; convenir de l’actualisation d’un ensemble de messages clés pour différents secteurs et champions de l’IHP+ ; entretenir le site Internet de l’IHP+ ; publier le bulletin d’information trimestriel ; préparer le rapport annuel de l’Équipe de base ; recueillir et diffuser plus activement des reportages sur le terrain ; formuler davantage de commentaires sur des questions d’actualité choisies en matière de coopération au développement pour la santé. L’Équipe de base poursuivra le dialogue avec les partenaires de l’IHP+, notamment par le biais du Groupe de référence, en vue d’améliorer le plaidoyer et les communications.

**D.3 Suivi par l’Équipe de base des progrès sur les résultats convenus**

L’Équipe de base surveillera les progrès sur les résultats du plan de travail et en référera aux réunions du Comité directeur.

**D.4 Fonctionnement de l’Équipe de base de l’IHP+**

Cette responsabilité est partagée entre les collaborateurs de la Banque mondiale et de l’OMS. La capacité de l’Équipe de base d’obtenir des résultats avec cet ambitieux programme de travail est en cours d’examen. Une fois que la stratégie et le plan de travail auront été finalisés, la capacité de l’Équipe de base de faciliter, gérer et surveiller la mise en œuvre doit être étudiée et très probablement augmentée.

**E. Plan de travail avec budget**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Domaine** |  | $ |
| A | **Action politique et organisationnelle**   * 1. Intensifier l’action parmi les institutions internationales   2. Intensifier l’action et tirer des leçons dans des pays choisis   3. Tendances mondiales de la coopération au développement, place de l’IHP+ | 1 150 000 |
| B | **Approches et outils**  1.1 Plateforme nationale unique de suivi et redevabilité  1.2 Harmonisation et alignement de la gestion financière  2.1Évaluations JANS et pactes  2.2 Participation des OSC aux processus nationaux en matière de politiques et de redevabilité  2.3 Passation des marchés  3.1 Coopération Sud-Sud pour le développement sanitaire  3.2 Assistance technique planifiée de façon stratégique et bien coordonnée  4 Allocations aux pays pour soutenir le dialogue politique, la gestion des partenariats et le suivi des performances | 3 500 000 |
| C | **Redevabilité en matière de progrès et de résultats**   1. Quatrième cycle de suivi des engagements de tous les partenaires de l’IHP+ en faveur d’une coopération efficace au développement sanitaire 2. Documentation qualitative des progrès, des résultats et des leçons tirées 3. Cinquième réunion des partenaires de l’IHP+ et des équipes nationales de santé ; réunions du Groupe consultatif des OSC | 1 850 000 |
| D | **Supervision, opérations et communications de l’IHP+**   1. Réunions du Comité directeur et d’autres organes de gestion de l’IHP+ 2. Suivi par l’Équipe de base des progrès sur les résultats convenus 3. Fonctionnement de l’Équipe de base de l’IHP+ | 3 000 000 |
| **TOTAL** |  | 9 500 000 |